

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclamations... 20
Faits divers... 15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Taibout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Janvier 1878.

Chronique générale.

L'interpellation de M. de Gavardie, tant
ajournée, a été enfin entendue samedi par
le Sénat. La question soulevée par M. de
Gavardie était une question de légalité.

Suivant l'honorable sénateur, les conseils
municipaux étant élus pour cinq ans et non
pour trois ans, c'est illégalement que le mi-
nistère a fait procéder à des élections nou-
velles le 6 janvier. M. Dufaure a répondu
que, s'il y avait eu illégalité, des réclama-
tions n'eussent pas manqué de se produire
et qu'il ne s'en était produite aucune. M. Du-
faure a montré la plus d'audace que d'habi-
leté, car M. de Gavardie a pu lui répliquer
aussitôt en rappelant plusieurs réclama-
tions, plusieurs protestations, et il ne les a
pas rappelées toutes, il n'a pas rappelé, par
exemple, les protestations d'une partie de la
presse.

M. de Gavardie reprochait encore au mi-
nistère du 13 décembre d'avoir, contraire-
ment à la loi, rétabli dans leurs anciennes
fonctions des maires révoqués depuis moins
d'un an. M. Dufaure, qui était en train de
nier l'évidence, a nié l'obstacle mis par la
loi à ces nominations. Cet obstacle, il le re-
connaissait sans doute quand le cabinet
dont il est le président déposait naguère sur
le bureau de la Chambre des députés un
projet autorisant le gouvernement à rendre
leurs anciennes fonctions aux maires révo-
qués depuis moins d'une année. Ce projet,
qui n'est pas encore voté même par la
Chambre des députés, n'est donc toujours
qu'un projet et non une loi, et la loi qu'il
veut abroger conserve toute sa force.

L'audace, recommandée par Danton, est
la grande vertu républicaine. La majorité
républicaine de la Chambre des députés a
prononcé trois nouvelles invalidations,

deux sur la proposition des bureaux, la troi-
sième, celle de M. le duc de la Rochefou-
cauld-Bisaccia, contre les conclusions du
bureau. M. Lamothe, élu à Villefranche
(Haute-Garonne), a été invalidé pour avoir
serré la main du sous-préfet. La conscience
des républicains est si délicate! M. de Rain-
villers, élu à Amiens, a été pareillement in-
validé. Aurait-il, par hasard, salué dans la
rue quelque cousin issu de germain du pré-
fet?

RÉUNION PLÉNIÈRE DES DROITES.

En présence de cette attitude tyrannique
et conventionnelle de la majorité de la Cham-
bre, relativement aux vérifications de pou-
voirs, les droites se sont réunies en séance
plénière pour décider la conduite qu'il con-
viendrait de tenir pour mettre un terme aux
scandaleuses invalidations qui se conti-
nuent chaque jour.

Cette réunion a eu lieu samedi.
A la Chambre, jusqu'à 3 heures 1/2, les
bancs de la droite sont restés absolument vi-
des. La gauche en était préoccupée et ne le
cachait point.

Cette réunion comprenait les royalistes
constitutionnels et les bonapartistes.

Deux opinions se sont trouvées en pré-
sence :

L'une, voulant qu'on adressât au pays
une protestation énergique contre l'attitude
de la majorité de la Chambre vis-à-vis de la
minorité;

L'autre proposant que l'on fit une démar-
che auprès du président de la Chambre pour
l'informer que, si la majorité persistait dans
la voie injuste et révolutionnaire qu'elle pa-
rissait vouloir suivre à l'égard des députés
conservateurs, la minorité était décidée à
s'abstenir de prendre part à aucune discus-
sion ni vote, sur n'importe quelle question ou
quel projet de loi.

C'est cette dernière décision qui a été adop-
tée et qui sera mise à exécution à la première
invalidation conservatrice qui sera pronon-
cée par la majorité.

CONSEIL DES MINISTRES.

Samedi, le conseil des ministres s'est
réuni à l'Élysée sous la présidence du Ma-
réchal.

M. Dufaure a communiqué à ses collè-
gues le mouvement judiciaire des parquets,
qui comprend 37 révocations et 42 dépla-
cements.

Ensuite la discussion s'est portée sur la
grave question de la prorogation des Cham-
bres.

En principe, le ministère est tombé d'ac-
cord pour demander aux Chambres immé-
diatement :

- 1° Le vote du budget en entier ;
2° Le vote des ressources nécessaires
pour donner suite aux projets Freycinet ;
3° Le vote sur les lois d'amnistie, de l'état
de siège.

Et enfin celui sur la réglementation des
enquêtes parlementaires.

Ces votes accordés, le Président pro-
gera la Chambre jusqu'au 29 octobre pro-
chain, et ce, afin que le ministère puisse
donner tout son temps aux préoccupations
de l'Exposition universelle, d'autant plus
que M. Waddington ne désespère pas d'a-
mener l'Allemagne à y prendre part.

Disons, à ce sujet, que les instructions
données à M. de Saint-Vallier sur cette ques-
tion ont été des plus pressantes.

Les sénateurs et députés conservateurs,
dans une réunion tenue avant-hier matin,
ont décidé qu'on ne suscitera aux candidats
invalidés aucun concurrent.

Il paraît à peu près décidé que la Cham-
bre accordera au ministère le budget dans
son intégralité, le procédé de vote par dou-
zièmes étant complètement abandonné,
grâce à la haute influence de M. Gambetta.

On prétend, dans le monde financier, que
M. de Rothschild aurait menacé de donner

sa démission de membre du conseil de la
Banque de France, si on destituait M. Rou-
land.

Des chefs de la majorité ont résolu de de-
mander à M. Dufaure une indemnité pécu-
niaire pour les journalistes condamnés à
l'emprisonnement sous le régime précédent.

Les attaques les plus violentes, les plus
odieuses contre la magistrature s'étaient de-
puis quelques jours dans certaines corres-
pondances adressées de Paris aux journaux
étrangers.

Nous croyons savoir que ces diatribes —
vraiment inqualifiables — ont été signalées
au ministre de la justice ; nous attendons de
connaître l'impression qu'elles produiront
sur lui.

Nous lisons dans les feuilles officieuses :

« Comme nous l'avons laissé pressentir
hier, il a été décidé que l'hôtel autrefois af-
fecté à la demeure du président du Corps
législatif deviendrait la résidence du minis-
tre de l'intérieur. L'état des bâtiments de la
place Beauveau ne permettant pas d'y séjour-
ner plus longtemps, on procédera très-pro-
chainement à la nouvelle installation.

Les services qui doivent être transférés
au Palais-Bourbon sont les cabinets du mi-
nistre et du sous-secrétaire d'Etat, les bu-
reaux du personnel et une partie du bureau
de la presse. »

Après cela, il se peut que cette prise de
possession ait un bon côté. Peut-être M. de
Marcère obtiendra-t-il maintenant des gau-
ches qu'elles renoncent à réclamer le retour
du Parlement au Palais-Bourbon ?

On assure au Soir que les délégués de la
commission d'enquête déféreront le serment,
dans certains cas, aux témoins qu'ils man-
deront.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MAISON DE LA TANTE LISE.

La première fois que la justice fut au moment
de saisir la maison, qui, alors, aurait été crieée aux
enchères, Auguste alla bravement trouver son cou-
sin Eugène.

— Tu sais que ma maison est saisie ?

— Tu sais, dit l'autre, qu'il faut qu'elle me
soit adjugée.

— Pourtant, lui rappela le fils de défunt Ho-
noré Valtier, tu sais bien aussi que je ne peux pas
permettre que tu l'achètes.

— Il n'y a qu'un moyen d'empêcher cela, c'est
de ne pas la laisser mettre en vente.

— C'est difficile, dit Auguste, car mes créan-
ciers comptent, pour être payés, sur l'argent que
rapportera la vente de ma maison.

— C'est très-facile, au contraire, lui répondit
Eugène, paye tes créanciers avec l'argent que
j'avais mis de côté pour devenir acquéreur de la
maison.

— Tu me le prêterais ?

— Avec plaisir, vu que ce moyen-là nous
sauve tous les deux : toi, du chagrin de vendre ;
moi, du devoir d'acheter.

Auguste, pour ne pas manquer au dernier vœu
de son père, accepta franchement ce qui lui était
franchement offert.

Il faut dire qu'il rendit la somme le plus tôt
qu'il le put.

Quant aux intérêts, il les paye tous les jours en
dévouement pour son cousin, si bien que le désac-
cord des deux frères a profité, malgré eux, à l'amiti-
é de leurs enfants.

Il se trouva encore que deux fois, par l'im-
prévoyance d'Auguste et aussi par suite de la
mauvaise chance, la maison se trouva en danger
d'être vendue.

Les choses se passèrent à peu près de même
entre les deux cousins ; seulement, pour ces deux
fois-là, Eugène ne laissa pas à l'autre le temps de
venir lui conter ses peines.

Il arriva le premier, l'argent à la main, chez
Auguste, et il lui dit en le tirant d'embarras :

— Accepte ce que je viens t'offrir, car si je ne
suis pas le prêteur aujourd'hui, demain je serai
l'acquéreur.

Enfin, au commencement de l'automne passé,
un intrigué proposa à Auguste Valtier de le faire
entrer dans une entreprise qui devait, disait-il,
faire la fortune des intéressés.

Justement, à ce moment-là, Eugène se pré-
parait à partir pour un voyage de plusieurs mois.

— Me voilà forcé de rester, dit-il à Auguste,
quand celui-ci lui eut appris dans quelle affaire il
allait se lancer.

— Et pourquoi ne partirais-tu pas ? lui de-
manda son cousin.

— A cause de ta belle entreprise : elle promet
trop pour tenir quelque chose, et il faut que je sois
là, tu le sais bien, pour guetter le jour où ta mai-
son sera à vendre.

Ces paroles-là donnèrent à réfléchir à Au-
guste. Il ne lui était plus possible de se dégager de
l'affaire douteuse : il avait donné sa signature ;
cependant il arrangea les choses de façon à pouvoir
dire à Eugène :

— Que l'entreprise réussisse ou non, tu peux
partir sans crainte ; ma maison ne sera pas à
vendre.

— Comment cela ? fit l'autre.

— Je viens de la donner par contrat, chez le
notaire, à notre nourrice Nicole.

C'était la vérité, mais ce n'était pas tout.
Ce qu'il ne lui dit pas, c'est que le même jour,
dans son testament qu'il m'a fait écrire sous sa
dictée, il y a ceci :

« Je laisse après moi à Eugène Valtier la maison
de la tante Lise, à la condition qu'il y aura tou-
jours un logement pour son cousin Auguste. »

Voilà, mes bons Messieurs, comment moi,
pauvre paysanne, je me trouve propriétaire d'un
pareil bien.

Mais j'oubliais de vous dire : Eugène avait
bien deviné ! la grande entreprise a manqué ; mais
le brave enfant est revenu assez à temps de son
voyage pour arranger la dernière mauvaise affaire
d'Auguste.

A présent, les deux cousins sont employés
dans le même bureau ; tous les soirs ils reviennent
se reposer de leur journée de travail dans cette
maison, qui n'a jamais été si bien à eux que depuis
qu'elle m'appartient.

Ils peuvent se voir ici sans manquer à la der-
nière volonté de leurs pères, car il leur a toujours
été permis de se rencontrer chez leur mère nour-
rice.

La bonne femme avait parlé d'abondance et sans
qu'on l'interrompît, convaincue que son récit avait
un fond d'intérêt assez puissant pour captiver
l'esprit même des deux étrangers arrêtés, par
hasard, un moment chez elle.

L'attention soutenue de ceux-ci, pendant qu'elle
parlait, ne l'étonna pas, et lorsqu'elle eut fini,
elle ne fut pas non plus surprise de la profonde
émotion empreinte sur la physionomie de ses au-
diteurs.

Certes, ils étaient émus ; car, durant le récit, les

C'est une confusion et une usurpation de pouvoir.

Le devoir strict des témoins appelés, s'il leur plaît de répondre aux délégués, c'est de refuser le serment.

Si les délégués se permettent d'exiger le serment, il y a là une illégalité, un acte véritable de coalition à l'intérieur qui tombe sous le coup de la loi.

Nous répétons ce que nous avons dit maintes fois. La commission d'enquête n'a aucun mandat administratif, judiciaire ou légal. La résolution de la Chambre n'a pu lui prêter aucune attribution exécutive. Elle ne lui a permis que l'espionnage. Elle a faculté de recevoir des délations. Pas davantage. Elle n'a le droit de recueillir ni d'exiger, ni de violenter aucun témoignage.

Les fonctionnaires obéiront aux ordres de leurs chefs; cela va sans dire. Mais les particuliers n'ont d'ordre à recevoir que de leur conscience. (La Défense.)

La Patrie a fait de très-justes réflexions sur une entrevue que M. de Marcère a dû avoir avec les membres de la commission du projet de loi sur le colportage :

« On assurait que le ministre de l'intérieur et la commission n'étaient pas d'accord. Tout en consentant à ce que l'autorisation fût remplacée par la simple déclaration, M. de Marcère voulait exiger des colporteurs certaines garanties de moralité et d'honnêteté. La commission prétendait que le colportage fût absolument libre et pût être exercé par le premier venu, sans aucune justification, pas même celle d'absence d'antécédents judiciaires.

La dissidence existait en effet, mais un journal radical, le Réveil, nous informe aujourd'hui que le désaccord a cessé d'exister. Le gouvernement a capitulé, et il se contenterait, comme le demandait la commission, de la simple déclaration, sans autorisation préalable.

A la bonne heure ! voilà MM. les voleurs pourvus d'un état apparent : grâce à leur baïe de colportage, ils pourront pénétrer dans les maisons et prendre leurs mesures, de même que les débiteurs de livres infâmes pourront circuler librement. Tout pourvoyeur du mal, comme tout bandit, pourra être colporteur.

C'est ce qu'on appelle travailler à la gratuité de l'enseignement.

#### LA SITUATION COMMERCIALE.

On se souvient avec quelle ardeur les journaux républicains, il y a six semaines, exposaient que la politique du maréchal de Mac-Mahon et de ses ministres, issus du 16 mai, arrêtait le développement de l'industrie nationale, paralysait le commerce et engendrait la misère publique.

Même lesdits républicains, soit dit en passant, semblaient très-heureux d'avoir à exploiter cet argument de la misère publique.

Or le maréchal de Mac-Mahon n'a plus de politique à lui, il a rompu avec ses anciens

ministres, il a rompu avec les sénateurs, il est devenu l'ami de ses anciens adversaires. On devrait croire que tout est changé, que la prospérité est venue donner un nouvel essor à toutes les industries, que le tribunal de commerce ne propose plus de déclarations de faillites, et que tous les négociants et commissionnaires du quartier des Jeûneurs sont en train de devenir millionnaires.

Hélas ! Il n'en est rien : au contraire, on se plaint plus que jamais de la stagnation des affaires : l'approche de l'Exposition ne galvanise pas le monde commercial.

C'est à ce point qu'un certain nombre de commerçants sont allés trouver le ministre du commerce pour conférer avec lui.

Le remède est facile à concevoir, sinon à appliquer : il faudrait rétablir la paix en Europe et donner à la France un gouvernement SÉRIEUSEMENT régulier et DÉFINITIF.

Nous n'en sommes pas encore là. Le maréchal de Mac-Mahon règne, mais c'est M. Gambetta qui gouverne.

Messieurs les commerçants et boutiquiers de Paris et d'ailleurs qui faisaient, il y a quelques mois, de l'opposition au gouvernement de l'ordre moral, verront dans trois mois ce qu'ils ont pu gagner à l'avènement du ministère du 13 décembre !

D'après des dépêches qui nous parviennent de divers départements, il est constaté que la plupart des fonctionnaires, des conseillers généraux et des conseillers municipaux qui s'étaient abstenus d'assister dimanche dernier aux prières publiques, assistaient aux services funèbres célébrés à la mémoire du roi Victor-Emmanuel.

Nous lisons dans le Journal de la Vienne :

Le préfet de la Vendée, obéissant, nous l'espérons, à des ordres venus de haut, vient de faire preuve d'un dévouement absolu à la cause républicaine dont il est un élu depuis le 14 décembre.

Nous empruntons au journal la Défense la correspondance échangée entre le préfet de la Roche-sur-Yon et le sous-préfet de Fontenay-le-Comte, au sujet de la réouverture d'un cabaret, que l'administration du 16 mai avait cru devoir fermer, à la suite de scènes scandaleuses et immorales qui s'y étaient passées, et ce, dans l'intérêt général de la société et pour la salubrité publique.

Laissons la parole aux administrateurs de la République :

« Préfet à sous-préfet, Fontenay-le-Comte.

« Par arrêté en date de ce jour, j'autorise le sieur X... à rouvrir un débit de bois sous à Fontenay. Veuillez en aviser M. le maire de cette ville. »

Le sous-préfet, plus moral que républicain, crut devoir justifier la mesure de l'administration qui s'appuyait sur la morale, et répondit :

« Sous-préfet à préfet, à la Roche-sur-Yon.

« Avant de transmettre au conseiller mu-

nicipal, faisant fonctions de maire, votre décision à l'endroit du sieur X..., je crois devoir vous faire remarquer que son débit a été fermé pour des faits d'immoralité. Pas un seul débit n'a été fermé dans mon arrondissement pour motifs politiques. »

Des faits d'immoralité ! Peuh ! est-ce que ces choses-là sont faites pour effrayer un peuple libre ! Et voilà la réponse du préfet :

« 24 décembre 1877, 12 h. 33.

« Préfet Vendée à sous-préfet, Fontenay-le-Comte.

« Je vous prie de transmettre immédiatement au conseiller municipal faisant fonctions de maire à Fontenay-le-Comte, ma décision concernant le sieur X... »

En même temps, M. le préfet adresse ampliation de son arrêté au teneur du cabaret fermé.

N'aimant pas à remuer les insanités et encore moins à les apprécier, nous nous contentons de signaler le fait à ceux qui croient que la République, dans ces conditions, peut être moralisatrice et conservatrice.

#### Etranger.

ESPAGNE. — Nous rappelions il y a quelques jours un bruit qui avait couru sur une alliance projetée entre la princesse des Asturies et le prince Hohenzollern. Nous faisons remarquer que ce bruit n'avait pas été démenti ; nous apprenons aujourd'hui que les vœux de l'infante ont changé et qu'elle renonce à ce projet d'union.

Le roi d'Espagne, Alphonse XII, a fait parvenir à S. Em. le cardinal Donnet une lettre officielle pour lui annoncer son mariage avec la princesse Mercedes.

Cette communication a été remise à l'archevêque de Bordeaux par un grand personnage de la cour d'Espagne.

ANGLETERRE. — Le discours d'ouverture des Chambres a produit une très-mauvaise impression à Londres. Les Tories y voient des hésitations qui cachent un piège ; les libéraux le considèrent encore beaucoup trop belliqueux ; les amis de la Turquie se plaignent de ce qu'il ne contienne aucune allusion aux traités et qu'il ne s'occupe que de la question d'intérêts et non pas d'honneur. On trouve que la déclaration franche et catégorique réclamée par l'opinion publique fait défaut, et, conséquemment, on s'attend à un vote défavorable sur le crédit et à une dissolution d'ici quelques jours.

Les Tablettes d'un Spectateur garantissent l'authenticité de la note secrète suivante, que le secrétaire d'Etat du Pape a adressée aux nonces apostoliques à l'étranger :

« Le cardinal Simeoni, secrétaire d'Etat, recommande aux nonces de faire entendre aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités qu'en présence de la tombe qui venait de s'ouvrir pour recevoir la dépouille du roi Victor-Emmanuel, mort en bon catholique, et de l'attitude menaçante de la foule, le Pape n'avait pas voulu engager un conflit qui aurait pu provoquer à Rome des troubles dangereux pour la monarchie et extrêmement périlleux pour le Pape et pour tous les membres de son entourage.

« Les concessions faites par le Pape ne sont donc qu'une conséquence nouvelle de la situation qui est faite à la Papauté à Rome. Ces concessions ne préjugent cependant en aucune façon les droits de la Papauté au sujet desquels le Pape renouvellera, quand le besoin s'en fera sentir, les protestations qu'il a faites autrefois.

« Pour le moment, la chancellerie apostolique se borne à faire remarquer que les honneurs religieux que le clergé romain rendra à la dépouille royale n'impliquent point la reconnaissance des faits accomplis ; que la suppression de l'interdit qui pesait sur le Quirinal n'a été que provisoire et que, dès que le cadavre du roi sera sorti du palais royal, l'interdit sera considéré comme rétabli ipso facto.

« En ce qui concerne le roi Humbert, l'excommunication qui a été lancée contre les actes de son père subsiste également

pour lui, en tant qu'il a accepté l'héritage paternel sans accorder à l'Eglise aucune réparation. Néanmoins, le Saint-Siège ne lui créera aucun embarras systématique au début de son règne ; il attend ses actes et se réserve d'y répondre selon qu'ils le mériteront. »

#### QUESTION D'ORIENT.

Sous le titre : Conversation de notre correspondant avec Midhat-Pacha, le Constitutionnel publie les renseignements suivants, en date du 17 janvier :

« Avant trois jours, l'armistice et les préliminaires de la paix seront signés, si le discours d'ouverture du Parlement anglais et les débats dans l'une et l'autre Chambre ne paraissent pas au sultan suffisamment favorables à la Turquie et au maintien des traités. Quand bien même il y aurait une dissolution parlementaire en Angleterre, le sultan ne consentira à renoncer à une entente directe avec le czar qu'à moins de recevoir une preuve irréfragable de l'appui de la Grande-Bretagne, telle qu'une occupation immédiate de Gallipoli.

« Dans le cas où le Parlement britannique se refuserait à donner des gages de son concours envers la Sublime-Porte, le sultan est décidé à ne plus attendre. Ni l'Autriche ni l'Allemagne ne s'opposent à l'entente directe. A partir de la signature de la paix avec la Russie, le sultan, s'il est abandonné par l'Angleterre, se considérera comme un souverain asiatique, et cherchera ses compensations entre l'Asie-Mineure et les Indes.

« Devenant l'ami de son ancien ennemi, et l'ennemi de son ancienne amie, le sultan deviendra le maître absolu des trois quarts des populations de l'Asie, et à mesure que le prestige de l'Angleterre diminuera en Orient, l'autorité du padischah grandira en importance, suivant les intérêts et les aspirations de ses peuples.

« La Sublime-Porte n'admet plus ni faufuyant, ni promesse vague, ni théories, ni combinaisons ayant pour but de créer une sorte d'amalgame entre les préliminaires de la paix, la signature de l'armistice et la réunion d'un congrès européen. La question se simplifie : ou bien le maintien des traités et l'assistance militaire de la Grande-Bretagne, ou bien la paix avec le czar sans participation européenne.

« On considère, à Constantinople, que l'ostentation avec laquelle le vaisseau transport l'Euphrate a reçu l'ordre de rester en vue de Port-Saïd, et le contingent en destination du Cap a été soudainement consigné à bord des bâtiments qui restent à l'ancre, comme de la fantasmagorie employée par le gouvernement britannique pour jeter de la poudre aux yeux des populations mahométanes des Indes.

« Tel est le résumé de la conversation que votre correspondant vient d'avoir avec S. A. Midhat-Pacha. L'ancien grand-vizir restera encore quelques jours à Londres, mais il ne songe nullement à retourner à Constantinople, où il ne veut prendre aucune responsabilité des actes commis par Edhem-Pacha et son successeur. »

Nous devons rapprocher de ces renseignements le passage suivant du Journal des Débats, dans lequel cette feuille résume une conversation de Midhat-Pacha avec lord Beaconsfield, conversation dont la New-Freepresse, de Vienne, a donné un résumé télégraphique :

« Les deux interlocuteurs ont avoué d'abord que ni l'Angleterre ni la Porte ne connaissent les conditions de la Russie soit pour l'armistice, soit pour la paix. Il ressort du discours de la reine que la situation n'a pas changé, et que l'ignorance de l'Angleterre sur ce double point dure encore. Midhat-Pacha n'a pas mis en doute que la Russie exigerait la soumission absolue de la Porte : sa supériorité militaire lui permet de tout imposer, à moins que les puissances européennes, qui sont intéressées dans la question, n'interviennent au dernier moment. Midhat a rappelé que, dans une déclaration faite au Parlement par lord Derby, l'Angleterre s'était réservé d'intervenir lorsqu'un des deux belligérants serait épuisé et demanderait la médiation. C'est le cas qui s'est produit.

« La dépêche ajoute que lord Beaconsfield n'a pas répondu sur ce point et qu'il

deux voyageurs, se tenant les mains pressées, avaient les yeux fixés sur la mère Nicole ; mais, par instant, ils ne voyaient qu'à travers leurs larmes.

Bientôt après, la bonne femme reprit :

— Cette histoire vous a touchés. Dame ! c'est naturel ; elle finit si bien !

— Non, elle n'est pas finie, répliqua l'un des voyageurs ; il y manque quelque chose.

— Vous trouvez ? fit-elle étonnée. Et qu'est-ce qu'il y faudrait donc encore ?

— Il faudrait, bonne mère, que ceux à qui vous venez de la raconter fussent deux pauvres prisonniers de guerre oubliés pendant seize ans à l'autre bout du monde, et qui n'auraient dû de vivre encore qu'aux soins qu'ils se seraient prodigués l'un à l'autre durant ces longues années d'épreuve. Il faudrait, enfin, qu'ils pussent vous répondre : Nous sommes les frères Vallier, reconciliés depuis seize ans par le malheur, et nous remercions Dieu, qui a éloigné du cœur de nos enfants cette coupable inimitié que maintenant notre cœur désavoue.

— Ce serait trop beau pour être possible, dit la nourrice ; et pourtant, ajouta-t-elle en les regardant, vous pleurez de trop bon cœur pour que cela ne soit pas vrai.

— Oui, c'est vrai, mère Nicole, c'est vrai ! répétèrent-ils en l'embrassant.

C'est ainsi que les frères Vallier se firent reconnaître de la nourrice d'Eugène et d'Auguste.

Quant à la scène qui attendait les deux cousins à leur retour, l'indiquer seulement, c'est la peindre.

A compter de ce moment, la bonne femme eut quatre pensionnaires ; car, jusqu'à son dernier jour, elle demeura la propriétaire incontestée de la maison de la tante Lise.

(Magasin pittoresque, tome xxvi.)

L'âge des souverains d'Europe. — La mort de Victor-Emmanuel donne un regain d'actualité à ces renseignements : Le pape Pie IX vient en tête de la liste ; il est âgé de 85 ans et 7 mois ; l'empereur Guillaume vient après, il a 80 ans et 9 mois ; le roi de Hollande a 60 ans 10 mois ; l'empereur de Russie, 59 ans 9 mois ; la reine d'Angleterre, 58 ans 7 mois ; Victor-Emmanuel avait 57 ans 9 mois ; l'empereur d'Autriche, 47 ans 4 mois.

Les souverains les plus jeunes sont : le sultan, qui a 35 ans 3 mois ; le roi Humbert, 34 ans ; le roi de Grèce, 32 ans, et le roi d'Espagne, 20 ans et 4 mois.

s'est borné à en prendre note. Mais, a-t-il dit, la Turquie est-elle à bout de ressources ? Ne peut-elle pas se soutenir encore quelque temps ? Midhat-Pacha n'a pas dissimulé que cette illusion n'était plus possible : les Turcs ont perdu presque toute leur artillerie ; ils sont démoralisés ; ils ne peuvent plus songer à la résistance. Lord Beaconsfield a exprimé alors l'espérance d'empêcher la marche des Russes sur Constantinople, avec le concours d'une autre puissance : à quoi Midhat a répliqué qu'il n'y avait pas un moment à perdre, attendu qu'après la catastrophe de Schipka la Porte ne pouvait plus opposer aucune résistance à ses ennemis. »

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Du 16 janvier au 4 février, à minuit, les listes électorales, la liste municipale et la liste politique, sont tenues à la disposition des électeurs, à la Mairie, afin qu'ils puissent vérifier s'ils sont inscrits.

Nous recommandons instamment à nos concitoyens de vérifier leur inscription par eux-mêmes ou par une personne digne de confiance.

La vérification est, cette année, d'autant plus nécessaire, dit l'Union de l'Ouest, que la commission de révision (?) s'est imaginée, sans droit et contrairement à tous les précédents, d'ordonner la radiation de tous les électeurs qui n'ont pas voté aux dernières élections. Tous ceux donc qui étaient inscrits sur la liste de 1877 ou qui, depuis le 31 mars dernier, ont acquis le droit d'être inscrits, ont le devoir impérieux de réclamer leur inscription.

Nous recommandons également de vérifier si l'on est inscrit sur la liste électorale municipale et sur la liste électorale politique, suivant les titres de chacun. Deux précautions valent mieux qu'une.

#### TIRAGE AU SORT DE LA CLASSE DE 1877.

L'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1877 commenceront le 28 janvier prochain, et s'effectueront, dans chaque chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur, aux lieux, jours et heures ci-après déterminés :

- Doué, le lundi 28 janvier, 10 heures, à la mairie.
- Vihiers, le mardi 29 janvier, midi, à la mairie.
- Montreuil-Bellay, le mercredi 30 janvier, 10 heures, à la mairie.
- Saumur (Sud), le jeudi 31 janvier, midi, à la mairie.
- Saumur (Nord-Ouest), le vendredi 1<sup>er</sup> février, 9 heures et demie, à la mairie.
- Saumur (Nord-Est), le vendredi 1<sup>er</sup> février, 1 heure, à la mairie.
- Gennes, le samedi 2 février, 10 heures, à la mairie.

M. le ministre des finances a déposé vendredi, au cours de la séance de la Chambre, un projet de loi tendant à ouvrir un crédit spécial de deux millions cinq cent mille francs pour les dépenses du séquestre de la Compagnie de la Vendée.

L'urgence a été déclarée pour la prompté

discussion de ce projet qui a été renvoyé à la commission du budget.

Les députés viennent de recevoir le projet de loi présenté par M. de Freycinet, ministre des travaux publics, et portant :

1<sup>o</sup> Incorporation de divers chemins de fer d'intérêt local dans le réseau d'intérêt général ;

2<sup>o</sup> Approbation de conventions passées entre le ministre des travaux publics et les Compagnies des Charentes, de la Vendée, de Bressuire à Poitiers, de Saint-Nazaire au Croisic, d'Orléans à Châlons, de Clermont à Tulle, d'Orléans à Rouen, de Poitiers à Saumur, de Maine-et-Loire et Nantes, et des chemins Nantais.

L'ensemble des lignes comprises dans le rachat projeté atteint 2,645 kilomètres.

Dès que les sentences de la commission arbitrale, choisie d'un commun accord par tous les contractants pour fixer le prix du rachat sur la base des dépenses réelles utilement faites pour l'établissement des dix concessions à racheter, auront été rendues, une loi de finances traitera la question importante des voies et moyens.

Dès à présent, on peut dire que le capital de rachat se composera, d'une part, de 258 millions environ à payer en deux ans, à partir de la promulgation de la loi, et, d'autre part, de 76 millions à payer en trois ans.

En plus du prix de rachat, il faut prévoir les dépenses à faire par l'Etat en vue d'achever la construction des lignes non encore ouvertes, de mettre en état celles qui sont déjà exploitées ; enfin de compléter la fourniture du matériel roulant et du mobilier. De ce chef, on compte 166 millions payables en quatre années.

Le total de ces dépenses et du prix de rachat s'élève à 500 millions, ce qui fait ressortir le prix du kilomètre terminé, matériel compris, à un peu moins de 200,000 fr.

On dit que la délégation de la commission d'enquête a dû partir hier dimanche pour se rendre dans la région de l'Ouest.

M. l'abbé Mouilleras, vicaire à Montreuil, est nommé deuxième aumônier à la maison central de Fontevault, en remplacement de M. Cousin, démissionnaire pour cause de santé.

Poitiers. — L'autopsie du sieur Souchaud, du village de la Blaiserie, faite par MM. les docteurs Aucler et Vételay, a démontré que cet individu a succombé à une congestion pulmonaire, et non au coup de poing qui lui a été donné par un de ses voisins.

Il est acquis que Souchaud, à la suite d'une violente colère, avait eu, il y a quatre ou cinq ans, une syncope qui le fit rester six heures sans connaissance.

L'accusé va, dit-on, être mis en liberté.

La honte dans les campagnes. — Dans les campagnes on abuse du lit, du traversin et de l'oreiller de plume. C'est une habitude mauvaise. La plume s'imprègne de sueur, se corrompt peu à peu, devient malsaine et rend les individus très-sensibles aux changements de température. On ne passe pas impunément de la chaleur humide du lit à la froidure de la chambre.

Les paillasses bourrées de paille, d'enveloppes de bois, de menues pailles (balles) ou même de feuilles de fougères, les matelas ordinaires, les oreillers en crin et les

traversins de balle d'avoine fournissent un coucher infiniment plus hygiénique que les plumes.

La première besogne des ménagères, c'est de faire les lits. Elles ont tort. Il vaut mieux les défaire tout à fait, ouvrir les fenêtres au grand large, exposer les couvertures, les draps et les matelas à l'air et au soleil et ne faire le lit qu'au moment de se coucher, ou au moins dans l'après-midi.

#### Publications de mariage.

Charles-René Ducamp, avocat, de Saumur, et Louise-Nelly Rottier, sans profession, même ville.

Deux ou trois capsules de goudron de Guyot, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée : dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de goudron de Guyot, exiger sur l'étiquette du flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs.

Dépôt aux pharmacies Besson, Perdriau, à Saumur, et dans la plupart des pharmacies. (4)

Pour les articles non signés : P. GOUDET.

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 21 janvier 1878.

Avec le concours de M. CHAVANNES

LE

#### LION AMOUREUX

Comédie en 5 actes, du Théâtre-Français, par François PONSARD, de l'Académie Française.

M. CHAVANNES remplira le rôle d'Humbert.

Distribution. — Humbert, MM. Chavannes ; Hoche, Niteh ; le comte d'Arç, Denjean ; le vicomte de Vaugris, Broutin ; Arislide, Servat ; un muscadin, Théodore ; Epictète, Chauvier ; Barras, Leroy ; 1<sup>er</sup> soldat, Destiez ; 2<sup>o</sup> soldat, Guiraud ; Mickel, Delcroix ; M. Guillaume, Dorlin ; la marquise de Maupas, Mmes Niteh ; M<sup>me</sup> Tallien, Levasseur ; Cérés, Valérie ; une jeune femme, Servat ; Yvonne, Leroy ; Margait, Golstein ; une femme de chambre, E. Leroy.

Le spectacle commencera par :

LA PARTIE DE PIQUET, comédie en 1 acte.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> THOU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Au moment des soirées et des réceptions, nous recommandons à nos lectrices les nouvelles œuvres de Jules Klein : *Larmes de Crocodile* ! valse aux mélodies enchanteresses, et la polka *Tête de Linotte*, inspirée par le chant de l'oiseau gracieux dont elle porte le nom : leur succès dépasse tout ce que nous avions prévu.

Jules Klein est un mélodiste en même

temps qu'un poète. Écoutez plutôt *Fraises au Champagne*, *Patte de Velours*, *Lèvres de Feu*, *Cerises-Pompadour*, *M<sup>me</sup> Printemps*, *Cuir de Russie*, *Pazza d'Amore*, les plus connues, les plus dansantes de ses valse, et vous serez charmé par ces phrases larges et suaves, redites par les pianos de l'Europe entière.

On n'éprouve que l'embarras de choisir entre ces morceaux empreints de verve et touchés avec une grâce exquise : *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, *Truite aux Perles*, polkas, « Radis-Roses », mazurka, *France Adorée*, marche, *J. Klein-Quadrille*, « Rayons Perdus », « Soupir et Baiser », mélodies.

Prix de chaque œuvre. — Piano seul : 2 fr. 50 c. ; à 4 mains : 3 fr. ; mélodies : 1 fr. 70 c. ; Quadrille : 2 fr. Envoi franco contre timbres-poste adressés à COLOMBIER, Editeur, 6, rue Vivienne, à Paris.

Alphonse Karr, l'infatigable écrivain qui a publié de si intéressantes relations sur Nice, Saint-Raphaël et Sainte-Adresse, vient de faire paraître chez Calmann Lévy un nouveau volume intitulé : *Notes de voyage d'un Casanier*. Cette fois, il nous transporte au milieu des enchantements de l'Italie. Le lecteur n'y perd rien : ni le tour pittoresque du récit, ni ces observations fines, ni ces traits spirituels et tout ce charmant humour qui ont fait le succès des précédents ouvrages d'Alphonse Karr.

#### LE MOUVEMENT FINANCIER

2 Fr. par an.

Le plus complet des journaux financiers.

LE SEUL qui donne chaque semaine :

6 mois d'essai. La cote comparée et rectifiée de toutes les Valeurs en Banque cotées et non cotées, F. indique les meilleurs arbitrages et les meilleurs placements.

Prime unique : Une fois par mois, numéro supplémentaire, contenant la liste complète de tous les tirages du mois de toutes les valeurs françaises et étrangères, à lots ou sans lots.

Ordres de Bourse. — Prêts sur titres.

Abonnements, 33, rue Vivienne, Paris. (Bon de poste ou timbres-poste.)

#### Un JOURNAL FINANCIER pour RIEN

4<sup>e</sup> par an. LA SITUATION, le meilleur guide des capitaux et le journal financier le plus influent, le plus consulté et le plus répandu, an. coûte 4 francs, et donne à ses abonnés :

1<sup>o</sup> Un abonnement gratuit à tous les tirages français et étrangers, valeurs à lots ou sans lots ;

2<sup>o</sup> Une prime gratuite de 3 fr. de livres à choisir dans le catalogue général de la maison Hachette. Envoi franco.

Par ses renseignements précis sur toutes les valeurs, et surtout par ses arbitrages, la SITUATION est le journal indispensable à tous porteurs de titres.

Ordres de Bourse. — Prêts sur titres.

On s'abonne à Paris, 33, rue Vivienne, par mandat ou timbres-poste.

#### Injection Brou et Capsules Ricord

(Voir aux annonces).

Plus de 20 ans de succès. M. Brou et M. Ricord.

#### AUX ASTHMATIQUES

L'Oppression, le Crachement de sang, la toux, le M. AUBREY, médecin-pharmacien à la Faculté de Médecine de Paris, 15 ans de succès dans le traitement de ces affections. Brochure gratuite.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

# MAGASIN PITTORESQUE

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

Prix du volume broché . . . . . 7 fr. »  
cartonné . . . . . 8 50

Francs par la poste, 1 fr. 50 cent, en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales. On peut se procurer chaque volume séparément.

La collection se compose des années 1833 à 1877. — Le volume 1877 (45<sup>e</sup> année), mis en vente le 5 décembre 1877.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1<sup>er</sup> JANVIER OU DU 1<sup>er</sup> JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

#### OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.  
1 volume broché . . . . . 7 fr. »  
Cartonné . . . . . 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach.  
Chaque almanach . . . . . 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE : 1 vol. grand in-4<sup>e</sup>, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.  
Prix . . . . . 15 fr.

VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES ; 4 volumes, 941 gravures.  
Prix de chaque volume broché . . . . . 6 fr.  
L'ouvrage complet . . . . . 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque ; 2 vol., 800 gravures.  
Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
L'ouvrage complet . . . . . 15 »

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque* ; 1 volume in-4<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> édition.  
Prix, broché . . . . . 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.  
Prix de chaque volume broché . . . . . 7 fr. 50  
L'ouvrage complet . . . . . 15 »

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent ; 1 vol. grand in-8<sup>e</sup>.  
Prix, pour Paris, broché . . . . . 15 fr. cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent, par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Dèzé, libraire, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 1, à Saumur.

Refusez les contrefaçons  
N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec  
la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*,  
sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et  
sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, atteintes, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépression, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les acci-

dents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fébrile en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Brehan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Compere, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdon, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises

digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST GATTÉ,  
Musicien au 65<sup>e</sup> de ligne.

Cure N° 62,986.

M. Martin, d'aménorrhée, Suppression des Règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 33 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de *Revalescière* entraînent toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalescière* chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 288 tasses, 36 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La *Perfection de Chocolat Du Barry*.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste.

Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M<sup>rs</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue de Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Le BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, et 8, rue Cassinière, Paris. (653)

FER QUÉVENNE. (Voir aux annonces).

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1872.

Départs de Saumur :	Arrivées à Poitiers :
6 h. 20 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
11 — 15 — —	4 — 30 — —
1 — 30 — —	9 — 7 — —
7 — 40 — —	11 — 41 — —

Départs de Poitiers :	Arrivées à Saumur :
5 h. 30 m. matin.	9 h. 40 m. matin.
10 — 45 — —	3 — 10 — —
12 — 30 — —	7 — 39 — —
6 — 15 — —	11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GOBET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JANVIER 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	73 30	40		Credit Foncier, act. 500 f. 250 p.	640		5	Canal de Suez	770	5	
4 1/2 %	103 25	25		Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p.	662 50	2 50		Credit Mobilier esp.	577 50	7 50	
5 %	109 35	30		Credit Mobilier	162 50	1 25		Société autrichienne	537 50	1 25	
Obligations du Trésor, t. payé.	503			Credit foncier d'Autriche	527 50	6 25		OBLIGATIONS			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	233		1	Charentes, 500 fr. t. p.	167 50	2 50		Orléans	340		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	25		Est	638 75	1 25		Paris-Lyon-Méditerranée	334		
— 1865, 4 %	535		2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1935			Est	333		
— 1869, 3 %	395			Midi	783		2 50	Nord	341		
— 1871, 3 %	377 75		25	Nord	1295		2 50	Ouest	334		
— 1875, 4 %	500			Orléans	1107 50			Midi	332 50		
— 1876, 4 %	494	1 50		Ouest	710			Charentes	254		
Banque de France	3215	30		Vendée, 500 fr. t. p.	1340	3 75		Vendée	167		
Comptoir d'escompte	707 50		1 25	Compagnie parisienne du Gaz	495	2 50		Canal de Suez	547 95		
Credit agricole, 200 f. p.	345			C. gén. Transatlantique	495	2 50					
Credit Foncier colonial, 300 fr.	350	7 50									

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 24 décembre)

DéPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		(s'arrête à Angers)
6 — 45 — —		omnibus-mixte.
9 — 1 — —		—
1 — 23 — —		soir, —
4 — 10 — —		—
7 — 15 — —		—
10 — 37 — —		—
DéPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		omnibus.
8 — 31 — —		—
9 — 40 — —		—
12 — 40 — —		soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —		omnibus-mixte.
10 — 29 — —		express-poste.
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.		

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance de suite,  
**Le MOULIN GEORGET**  
Situé sur les Châteaux, à Saumur.

Beaux logements et jardin.

Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.

S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1878,

**PORTION DE MAISON**  
AVEC MAGASIN ET SALON,

Situés rue du Marché-Noir, occupés actuellement par M. Favreau.

### A LOUER DE SUITE

**APPARTEMENT**

Rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

**MAISON DE PLAISANCE** avec jardin bien arrosé, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson.

**MAISON D'EXPLOITATION** avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

### MAISON

À Saumur, petite rue Saint-Nicolas,  
Comprenant trois chambres avec cabinet, grenier, cour, puits et cave. S'adresser chez M. LANGLOIS, à Saint-Lambert. (19)

### A LOUER

UNE MAISON, avec écurie, remise, cour et jardin.  
S'adresser au bureau du journal.

### AVIS.

On demande à louer présentement un **BEAU MAGASIN**, pour le commerce de modes et lingerie. S'adresser au bureau du journal.

On demande des ajusteurs-mécaniciens. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Associé ou Commanditaire, avec 300,000 fr. garantis, pour donner de l'extension à une des 1<sup>res</sup> maisons de vins et eaux-de-vie d'un département viticole. Affaires augmentant chaque année : 1,500,000 fr. Bénéfice net : 80,000 fr. Références 1<sup>er</sup> ordre. Position assurée. Agence de l'Industrie, rue Vivienne, 17, à PARIS.

### M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste.

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur, Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

### LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES  
3 fr. par an.

Le *Journal des Campagnes* est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

### VÉRITABLES CAPSULES

### RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

### PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de magnésie

CE SEL NE CONSTATE PAS Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

### CONSTIPATION ET MIGRAINE

### PILULES DU D<sup>r</sup> BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général : pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

### INJECTION BROU

Hygiénique, infatigable et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé. Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ<sup>r</sup> de M. Brou.

### POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE  
Outre notre marque de fabrique déjà connue :  
1<sup>o</sup> La signature de l'inventeur, ci-contre le fac-similé en noir.  
2<sup>o</sup> L'étiquette en couleurs dont le fond est blanc et sur laquelle figurent en quatre points les lettres : F. Q. V.  
Four critères contre les contrefaçons et facilités de reconnaissance des véritables produits : 1<sup>o</sup> la signature, 2<sup>o</sup> l'étiquette en couleurs, 3<sup>o</sup> les lettres F. Q. V. en quatre points, 4<sup>o</sup> le fer qui doit être de couleur noire.

Les contrefaçons ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, l'emporte sur toutes les autres préparations ferrugineuses : BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

**Dépôt général :**  
Chez ÉMILE GENEVOIX,  
14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

### LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.

Les *Modes Parisiennes* sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux *Modes Parisiennes* de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

### PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
COMPRENANT	COMPRENANT
1 <sup>o</sup> Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;	1 <sup>o</sup> Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;
2 <sup>o</sup> Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2 <sup>o</sup> Chaque mois, la double planche de Patrons;
UN AN : 44 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.	3 <sup>o</sup> Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.
	UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des *MODES PARISIENNES*, 22, rue de Verneuil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GOBET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE